



Contrats et remplacements à court terme en enseignement

Année scolaire 2019-2020

Des besoins en terme de remplacements se présentent sur une base régulière en cours d'année scolaire. Nous invitons les candidats légalement qualifiés à nous faire parvenir leur candidature. Les candidats intéressés devront nous faire part de leurs disponibilités et du secteur (Est ou Ouest) de préférence.

Les avantages de travailler à la CSCV :

- Programme d'insertion professionnelle et intégration personnalisée pour les enseignants en début de carrière
- Couverture d'assurances collectives, accès au programme d'aide aux employés pour les enseignants sous contrat (remplacement de plus de 2 mois)
- Contribution au régime de retraite de la RREGOP
- Bénéficier de rabais auprès d'entreprises locales, notamment pour la pratique d'activités physiques et de plein-air et des soins d'esthétique

Les candidats devront fournir les documents suivants :

- Une preuve de qualification légale du Québec (Brevet d'enseignement, permis d'enseignement ou autorisation provisoire) ou le dernier relevé de notes universitaires pour les finissants d'un programme en enseignement ;
- Une preuve de réussite du test de français : SEL, CÉFRANC ou TECFÉE ;
- Une lettre de présentation précisant vos préférences, s'il y a lieu, accompagnée d'un curriculum vitae à jour. Vous devrez également indiquer

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez envers la
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées.

Vous êtes invités à faire parvenir votre candidature par courriel à l'attention de :

Madame Mélissa Paquette
Commission scolaire au Cœur-des-Vallées,
582 rue Maclaren Est
Gatineau (Québec)
J8L 2W2
Téléphone : 819-986-8511 poste ##5219
Télécopieur : (819) 986-9283
ressources.humaines@cscv.qc.ca

Dans le présent document, le genre masculin est utilisé au sens neutre et désigne les femmes autant que les hommes.

La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles, les membres de minorités ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. De plus, les personnes ayant besoin d'accommodements lors du processus de sélection sont invitées à nous en faire part. Le personnel de la Commission scolaire au Cœur-des-Vallées est également soumis à la [Loi sur la laïcité de l'État](#).